

DEC2024-035

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

0 0 0 0 0

Objet : Virements de crédits entre chapitres du budget principal

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ces articles L. 5217-10-6.

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Vu la délibération du 30 septembre 2021 approuvant le passage à la M57 d'une part et le règlement budgétaire et financier de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux d'autre part.

Vu la délibération du 28/03/2024 approuvant le budget primitif du budget principal et autorisant le Président à réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Considérant que sur autorisation de l'assemblée, l'autorité territoriale peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, à l'exclusion des crédits pour charges de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Considérant que les dépenses réelles de la section d'investissement du budget primitif s'élèvent à 34 273 936,13 €, que dans ce cadre, des virements de crédits peuvent avoir lieu sous le plafond de 2 570 545,21 €.

Considérant qu'à ce jour ils s'élèvent à 34 000 €.

DEC2024-035

DECIDE :

Article 1 : Afin de procéder à l'acquisition auprès de la SAFER de parcelles situées à La borie des Mounards sur la commune de Trélissac, il est nécessaire de modifier le budget de la façon suivante :

Objet	Chapitre voté	Fonction	Nature	Virement
Acquisition de parcelles agricoles à Trélissac <i>(Gest MCTE, service AGRI,0)</i>	21	71	2111	+ 110 000 €
Fonds de soutien aux entreprises, programmation 2024-2028 <i>(gest DEV, service DEV, ant SUBV)</i>	202403	61	20422	- 110 000 €

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Cheffe du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Périgueux, le 15 juillet 2024

Le Président
Jacques AUZOU

Apposé le : 17 JUIL.2024